

à étudier les aspects médicaux de la mastication habituelle des feuilles de khat et à présenter un rapport à ce sujet à la Commission des stupéfiants,

Ayant été informé que la Commission des stupéfiants a été saisie de ce rapport ⁶⁶ à sa dix-neuvième session,

Constatant que les problèmes médicaux et sociaux liés à la mastication habituelle et excessive de la feuille de khat ne se posent actuellement que dans un nombre limité de pays appartenant à la même zone géographique,

1. *Remercie* l'Organisation mondiale de la santé de son importante contribution à l'étude des aspects médicaux de la mastication des feuilles de khat;

2. *Appelle l'attention* des gouvernements des pays intéressés sur le rapport de l'Organisation mondiale de la santé pour toute action qu'ils jugeront nécessaire.

1345^e séance plénière,
11 août 1964.

C

ETUDE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
DES RÉGIONS PRODUCTRICES D'OPIUM EN THAÏLANDE ⁶⁷

Le Conseil économique et social,

Ayant été informé que le Gouvernement de la Thaïlande se proposait d'entreprendre, avec l'aide des Nations Unies et d'autres organisations internationales, une étude des besoins économiques et sociaux des régions productrices d'opium de Thaïlande en vue de faciliter l'abolition de la culture du pavot et de la toxicomanie par des mesures de développement économique et social offrant aux personnes touchées par cette abolition d'autres moyens d'existence dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture,

⁶⁷ E/CN.7/459/Add.1 (WHO/APD/127/Rev.1).

⁶⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément n° 9* (E/3893), par. 172.

Considérant que de telles mesures de développement économique et social en Thaïlande seraient utiles non seulement à la Thaïlande, mais aussi à de nombreux autres pays qui bénéficieraient de la diminution du trafic illicite des opiacées qui en résulterait,

1. *Invite* le Secrétaire général des Nations Unies, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, et, en particulier, les services de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent, à accueillir favorablement une demande d'assistance du Gouvernement de la Thaïlande, en vue de cette étude;

2. *Appelle l'attention* du Secrétaire général sur le fait que des dispositions pourraient être prises en vue d'entreprendre, si le gouvernement intéressé le demande, une étude qui, conformément aux procédures habituelles d'aménagement des projets du Programme élargi d'assistance technique, remplacerait un autre projet envisagé ou serait placée dans la catégorie II, en vue de sa mise en œuvre en fonction des possibilités.

1345^e séance plénière,
11 août 1964.

1022 (XXXVII). Rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les rapports du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire (deuxième session extraordinaire et onzième session), qui figurent en appendice ⁶⁸,

Prend acte avec satisfaction du rapport établi par le Haut Commissaire pour être transmis à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session.

1345^e séance plénière,
11 août 1964.

⁶⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément n° 11* (A/5811) et appendice.

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

1015 (XXXVII). Rapport de la Commission des droits de l'homme

A

RAPPORT DE LA COMMISSION

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des droits de l'homme (vingtième session) ⁶⁹.

1338^e séance plénière,
30 juillet 1964.

⁶⁹ *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément n° 8* (E/3873).

B

PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES
DE DISCRIMINATION RACIALE ⁷⁰

Le Conseil économique et social,

Rappelant que dans ses résolutions 1780 (XVII) du 7 décembre 1962 et 1906 (XVIII) du 20 novembre 1963, l'Assemblée générale a invité la Commission des droits de l'homme à préparer un projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

⁷⁰ *Ibid.*, par. 288.